



CHARTRE DU LICENCIÉ

En signant une licence au B-C-T, vous adhérez à une association loi 1901, la signature de cette licence entraîne l'acceptation de cette charte dans sa totalité.

- 1) Pour adhérer au B-C-T, chaque athlète doit remplir les formulaires mis à sa disposition et s'acquitter du montant de sa cotisation.
- 2) Lors des différents entraînements, respecter les autres associations qui pourraient partager la piste avec nous, se présenter à l'heure, respecter le code de la route, port du casque obligatoire et d'une tenue visible.
- 3) Pour les entraînements natation, respecter les recommandations du personnel encadrant. Prévoir tout son matériel et bonnet bain.
- 4) Le port de la tenue aux couleurs du club est obligatoire pendant les compétitions. L'achat de la tenue du club est obligatoire pour la 1ère licence au BCT.
- 5) Chacun s'engage à s'inscrire sous le nom du « Bouguenais Club Triathlon » pour chaque compétition (raid, trail, duathlon, triathlon, run and bike, course hors stade...)
- 6) Le licencié du club respectera les entraîneurs, bénévoles et athlètes, ainsi que le règlement de la FFTRI
- 7) Chaque athlète s'engage à respecter les locaux sportifs mis à sa disposition.
- 8) Le licencié s'engage à ne pas nuire à l'image du club.
Ainsi tout comportement allant à l'encontre des valeurs du B-C-T, lors des entraînements, compétitions ou tout autres lieux publics y compris numériques (réseaux sociaux, site web. Et.) et associant volontairement ou involontairement l'image du club, sera sanctionné et pourra aller jusqu'à l'exclusion (sans quelconque dédommagement).
- 9) Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve des pièces justificatives et l'approbation du bureau.
- 10) Lorsqu'un athlète restituera sa tenue pour diverses raisons, le club la rachètera avec une vétusté suivant l'usure de celle-ci.
- 11) Le B-C-T dégage toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels, il est conseillé de ne rien laisser traîner dans les vestiaires.
- 12) L'adresse mail « club » n'est à utiliser que pour des échanges sportifs. En cas d'abus, les membres du bureau se réuniront et la sanction ira du simple avertissement à la radiation du club.

- 13) Développement durable. Je m'engage à respecter les principes de l'orientation fédérale en matière de développement durable (les 6 principes d'orientation politique fédérale sont sur le site FFtri).
- 14) J'accepte la diffusion de mon image sous forme de photo, de film sur les supports du B-C-T.
- 15) Je m'engage à ne pas divulguer hors du club, tout document et support de travail provenant du BCT (plan d'entraînement, tableau VMA, plan nutritionnel, ...).
Le 1er niveau de sanction prévoit « un avertissement et une suspension d'accès aux entraînements club pour une durée d'1 mois ». Le 2ème niveau de sanction prévoit « l'exclusion du BCT sans dédommagement ni contrepartie ».
- 16) Pour bénéficier du support de plan d'entraînement complet, je m'engage à une présence à 2 entraînements course à pied et 2 entraînements natation par mois. Dans le cas contraire (sauf blessure), mon accès aux plans pourra être suspendu.